

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 9	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2019

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 12 novembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-11-12-BD-25 :

Recrutement d'un Ingénieur Sécurité et Systèmes par voie contractuelle.

Rapporteur : Monsieur Jean-François SCHMITT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-3 alinéa 2,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU la déclaration de vacance de poste effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

CONSIDERANT qu'après examen des candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée pour ce poste, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude),

DECIDE de recruter un Ingénieur Sécurité et Systèmes à la Direction des Systèmes d'Information de Metz Métropole par voie contractuelle, en raison des besoins spécifiques de la Direction et de la nature des missions, selon les conditions suivantes :

Missions :

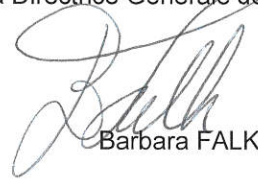
- Assurer la protection des données et contribuer à la mise en œuvre de la politique de sécurité informatique des collectivités
- Assurer le maintien en condition opérationnelle des infrastructures systèmes, bases de données, messagerie et passerelles de filtrage
- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données des collectivités

Rémunération :

Traitement indiciaire : l'agent percevra un traitement indiciaire calculé par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux auquel viendront s'ajouter l'indemnité de résidence et l'indemnité de difficultés administratives. L'intéressé pourra percevoir tout ou partie du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi que les compléments de rémunération prévus par la délibération du District de l'Agglomération Messine du 18 décembre 1995.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le candidat retenu pour ce poste un contrat de travail d'une durée de 3 ans, établi conformément aux dispositions précitées.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2019
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK



Résumé de l'acte

057-200039865-20191112-11-2019-DB25-DE

Numéro de l'acte : 11-2019-DB25
Date de décision : mardi 12 novembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Recrutement d'un Ingénieur Sécurité et Systèmes par voie contractuelle
Classification : 4.2 - Personnel contractuel
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/11/2019
Numéro AR : 057-200039865-20191112-11-2019-DB25-DE
Document principal : 99_DE-25.pdf

Historique :

18/11/19 10:07	En cours de création	
18/11/19 10:13	En préparation	Catherine DELLES
18/11/19 10:20	Reçu	Catherine DELLES
18/11/19 10:20	En cours de transmission	
18/11/19 10:21	Transmis en Préfecture	
18/11/19 10:23	Accusé de réception reçu	